



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 01 juillet 2019
affiché ou publié le lundi 01 juillet 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190614-lmc1H22149H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22149H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2019

n° 084-19

Objet : RD - Commune de Chambéry - Cession de foncier à la société SKF Motion Technologies

- date de convocation le 07 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Christiane Boisselon à Xavier Dullin - de Driss Bourida à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 23

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Pierre Hemar - Bernard Januel - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2019

délibération n° 084-19

objet **RD - Commune de Chambéry - Cession de foncier à la société SKF Motion Technologies**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que par délibération du 20 juillet 2006, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 574 rue de Chantabord sur la commune de Chambéry. Par délibération n° 124-07 C du 20 septembre 2007, le Conseil communautaire a approuvé la passation d'un contrat de crédit-bail concernant une partie de ce tènement avec la SA Cafés Folliet.

Un délaissé de foncier (voir plan joint) cadastré section AB n° 313-544-311-540, d'une superficie cadastrale de 507 m², n'a toutefois pas été inclus dans le crédit-bail.

A ce jour, l'entreprise SKF Motion Technologies a sollicité Grand Chambéry afin d'acquérir ce délaissé de foncier, contigu à son entreprise. SKF Motion Technologies se rendra également propriétaire d'un foncier complémentaire appartenant à la SNCF. Ces deux acquisitions permettront à la société d'agrandir son bâtiment afin de répondre à un fort besoin de développement.

Il est donc proposé d'approuver la cession des parcelles cadastrées section AB n° 313-544-311-540 sur la commune de Chambéry à la société SKF Motion Technologies ou à toute autre société, notamment une SCI ou une société civile de construction-vente, dédiée à l'opération.

Compte tenu du fait que ces parcelles constituent un délaissé, il est proposé un prix de cession de 40 €/m², soit un prix prévisionnel de 20 280 €. La société SKF Motion Technologies prendra à sa charge les frais d'acte.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les acquisitions et cessions des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier d'Etat en date du 2 mai 2019 validant le prix de 40 €/m²,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession des parcelles cadastrées section AB n° 313-544-311-540 sur la commune de Chambéry, d'une superficie cadastrale de 507 m², à la société SKF Motion Technologies ou à toute autre société, notamment une SCI ou une société civile de construction-vente, dédiée à l'opération,

Article 2 : approuve les modalités financières de cette vente, soit un prix de 40 €/m² de terrain. Les frais d'acte seront pris en charge par la société SKF Motion Technologies,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 084-19

Objet de l'acte : RD - Commune de Chambéry - Cession de foncier à la société SKF Motion Technologies

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises

Date de l'acte : 14 juin 2019

Annexe(s) : annexe cession SKF

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190614-lmc1H22149H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22149H1

Date de transmission en Préfecture : 01 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 01 juillet 2019